



POLITIQUE DE PAIEMENT, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Date d'entrée en vigueur : [01-01-2026]

Dernière mise à jour : [09-01-2026]

CLUB & ESPOIRS QUILICOT

1. Politique de paiement

- 1.1. Le paiement est payable en totalité à l'inscription, ou selon le plan de versement en vigueur.
- 1.2. Les paiements doivent être effectués selon le calendrier prévu pour garantir l'inscription.

2. Politique d'annulation et de remboursement

- 2.1. Une annulation avec remboursement complet est possible avant le début de la saison.
- 2.2. Une fois la saison commencée, 80 \$ non remboursables seront retenus pour couvrir les frais administratifs et les vêtements.
- 2.3. De mai à août, si le membre participe à au moins une journée d'activité durant un mois, ce mois est non remboursable.
- 2.4. Les mois non utilisés et admissibles seront remboursés au prorata, après déduction des frais non remboursables.

3. Entrée en vigueur de la politique

- 3.1. La politique entre en vigueur le 1 janvier 2026.

CAMP DE JOUR

1. Politique de paiement

- 1.1. Le paiement est payable en totalité à l'inscription.
- 1.2. Le paiement complet est requis au moment de l'inscription pour confirmer la place de votre enfant.

2. Politique d'annulation et de remboursement

- 2.1. Toute demande d'annulation doit être transmise par écrit (par courriel).
- 2.2. Une annulation effectuée au moins 24h avant le début de la semaine de camp donne droit à un remboursement complet.
- 2.3. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour une ou plusieurs journées d'absence.
- 2.4. Dès que l'enfant est présent à une journée, la semaine complète est considérée comme utilisée et non remboursable.
- 2.5. Passé le délai de préavis de 24h, aucun remboursement n'est possible, sauf en cas de raison médicale (auquel cas la direction peut évaluer un remboursement partiel ou un crédit).

3. Entrée en vigueur de la politique

- 3.1. La politique entre en vigueur le 1 janvier 2026.